

# **DIRECTION DE LA PLANIFICATION**

Travaux préparatoires du X<sup>ème</sup> Plan

Phase - Diagnostic

**SECTEUR DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

**NOTE TECHNIQUE N°45**

**Octobre 2000**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
I. DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE.....	3
II. OPTIONS STRATEGIQUES .....	5
1. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE .....	5
2. L'INITIATIVE 20/20 .....	7
CONCLUSION.....	8

## INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement en particulier le Système des Nations Unies, a engagé une série de réformes macro-économiques sectorielles structurelles et institutionnelles avec comme option, l'économie de marché et la stabilisation de l'économie.

L'objectif principal étant d'améliorer les finances publiques pour soutenir une croissance économique durable capable de conduire la consolidation et l'élargissement des bases de la croissance des économies locales en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté constitue un axe prioritaire de développement au Sénégal visant à réduire la précarité des conditions de vie des populations les plus démunies et à relever le niveau de développement des ressources humaines.

Le Gouvernement s'engage au cours des prochaines années à amplifier la dynamique enclenchée dans la réduction de la pauvreté en mettant en place une stratégie globale dont l'objectif est de réduire de 50% l'incidence de la pauvreté des ménages d'ici l'an 2000.

### I. Diagnostic socio- économique de la Pauvreté

Bien que la décennie 80 soit plus productive que les précédentes avec une croissance moyenne de 3,2% du PIB réel, elle est marquée, dans sa première moitié par la mise en œuvre du PREF dont l'insuffisance des résultats macro économiques s'est manifestée par une décélération de la croissance économique avec un taux de croissance du PIB réel de 1,6% par an en moyenne. Il en résulte une forte baisse du revenu par tête en termes réels de 5% sur la période 1979 - 84, traduisant ainsi une forte dégradation des conditions de vie des populations. Mais celles -ci vont se dégrader encore plus dans la période (1985 - 1993) qui regroupera le maximum de réformes surtout entre 1988 et 1993 où le PIB par habitant a baissé de 2,1% en moyenne par an.

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994, les fluctuations des taux de croissance du sous secteur agricole n'influent plus significativement sur l'évolution du PIB. Le sous secteur agricole est actuellement dans une phase de décroissance contrairement à l'économie globale qui est en croissance.

Cette croissance de l'économie a reposé sur un rythme d'investissement qui a pris du tonus depuis 1994 et sur des exportations qui ont bénéficié d'un environnement porteur.

Mais la croissance de ces dernières années ne fait toujours pas reculer la pauvreté. Au contraire, la majorité des sénégalais doit adapter ses conditions de vie à la pauvreté, qui loin de se résorber, a tendance à devenir chronique et à augmenter fortement. Le dynamisme actuel de l'économie ne profite pas à la majorité de la population.

En effet, les productions locales étant surtout exportées, elles ne profitent pas à la majorité des sénégalais et les rares devises que possède le pays servent plutôt au remboursement de la dette et à l'importation des produits alimentaires.

L'agriculture qui fait vivre près de 70% de la population est depuis plus d'une décennie en crise. Une crise qui se caractérise essentiellement par une baisse de la productivité.

L'agriculture constitue le secteur qui concentre le plus de démunis ; 65% de la population ayant l'agriculture comme activité principale sont des pauvres (Banque Mondiale 1995).

Par ailleurs, l'exode rural aggrave la situation sur le marché de l'emploi urbain. A cela, s'ajoute un chômage endémique qui touche près de 16,4% de la population de Dakar. Ainsi de nombreuses personnes sont exclues de la croissance. Il s'agit principalement de jeunes de moins de 30 ans mais aussi des personnes d'un certain âge (50 - 59 ans) qui pourraient être encore en activité. Si une majorité de personnes y a échappé, c'est grâce à l'informel qui semble être la source d'emploi des pauvres des villes.

En 1997, il fallait dépenser 3 fois plus pour acquérir l'équivalent d'un même bien qu'en 1980. Depuis 1994, le SMIG ne permet plus d'acheter l'équivalent des mêmes biens qu'il permettait d'avoir en 1985 malgré son relèvement de 4% en 1996, la croissance des prix à la consommation étant plus forte que celles des revenus.

L'accès à la santé est non seulement limité par les coûts élevés des soins, mais aussi par l'insuffisance et la dégradation des infrastructures sanitaires, la faiblesse des plateaux techniques et le manque de personnel. Les indicateurs les plus liés aux soins curatifs et hospitaliers sont encore très en deçà des normes de l'OMS. Actuellement, un hôpital est prévu pour 500 000 habitants or la norme OMS est 1 pour 150 000 habitants.

L'implantation des infrastructures traduit des disparités régionales qui profitent surtout à Dakar. Les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent encore élevés.

Quant à la malnutrition, elle reste un problème de santé publique. Elle est chronique et touche toujours près de 23% des enfants âgés de 0 à 59 ans.

L'accès à l'eau potable constitue également une des premières causes de la malnutrition. Il constitue un défi majeur à relever compte tenu de la place que les ressources en eau occupent dans un pays sahélien comme le Sénégal soumis à des cycles de sécheresse et à une forte pression démographique. L'objectif de l'OMS est de 35 litres / hbt / jour.

Seuls 33% de la population disposent d'un branchement sur les réseaux de distribution de la SDE.

A l'instar de tous les pays pauvres, l'analphabétisme touche une part importante de la population du Sénégal. Le taux de scolarisation reste encore faible. Un enfant sur deux est scolarisé. Les disparités entre régions, villes et campagnes, garçons et filles persistent toujours.

Le nombre de femmes vivant dans la pauvreté ne cesse de croître malgré le potentiel productif dont elles disposent. Elles représentent 52% de la population totale et sont au cœur du développement. Elles participent activement dans l'économie nationale et assurent parfois le rôle de chefs de ménage. Cette féminisation de la pauvreté qui revêt un caractère paradoxal découle en grande partie du fort taux d'analphabétisme (78% environ), de leur manque de formation technique et professionnelle et de leur difficulté d'accéder à l'information et aux moyens de production.

La pauvreté s'est aggravée malgré les résultats positifs enregistrés au plan macro économique depuis 1994. Le Sénégal est toujours confronté à l'absence de possibilités d'emplois productifs.

Les phénomènes de sous emploi et de chômage structurel ont pour conséquence une augmentation de la pauvreté. Ainsi la proportion de ménages pauvres qui s'établissait à 33% en 1992 est passée à 58% en 1994 donc plus d'un sénégalais sur deux se trouvent dans l'incapacité de s'assurer une ration calorifique quotidienne, un minimum de 2400 calories par adulte et par jour. Suivant cet indicateur, 79% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont des pauvres.

L'indicateur de pauvreté humaine était de 48,7% en 1997 contre 40% en moyenne pour l'Afrique Subsaharienne.

La croissance économique est une condition nécessaire mais insuffisante pour la réduction de la pauvreté. La croissance doit être accompagnée d'un développement des Services Sociaux de Base en quantité et qualité. C'est pourquoi, il importe de réaliser d'importants investissements dans le capital humain (éducation et santé) et l'infrastructure d'appui (approvisionnement en eau potable, assainissement), avec la mise en place de programme spéciaux tels que le Programme de Lutte contre la Pauvreté avec des sous programmes comme le Plan d'Action de la Femme, l'Initiative 20/20, le FIS (Fonds d'Investissement Social), le FDL (Fonds de Développement local) à Kédougou.

## **II. Options Stratégiques avec le programme élargi de lutte contre la pauvreté**

Il a été mis en place par le gouvernement du Sénégal en 1997 en partenariat avec le PNUD. Sa vocation est de participer à l'amélioration des conditions de vie et des capacités productives des plus démunies qui pour diverses raisons ne bénéficient pas des résultats de la croissance économique.

L'objectif du programme est d'affecter au minimum 80% des ressources mobilisées à au moins 30% de la population pauvre estimée à 2,41 millions d'individus.

Les ressources devraient être injectées dans trois centres d'intérêt :

- accroître les revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus à travers la micro-finance ;
- améliorer la couverture des besoins des populations dans les secteurs sociaux de base (santé, éducation, eau potable) par une politique de développement des infrastructures en faisant appel à la participation des bénéficiaires. Ces infrastructures communautaires permettront l'accroissement du taux de scolarisation, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de la couverture en eau potable, en assainissement.
- Mettre en place un système permettant de suivre des conditions des ménages.

La lutte contre la pauvreté restera la priorité des populations avec la mise en place d'infrastructures appropriées telles que la fourniture d'eau potable, la satisfaction des besoins alimentaires de base; la fourniture de soins de santé primaire, l'éducation et la création d'emplois productifs et rémunérateurs pour éradiquer la pauvreté.

Les actions de génératrices de revenus et de création d'emploi vont être menées dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, et de l'artisanat.

En milieu rural le développement de la micro-entreprise et de la micro-réalisation est un axe central de réduction de la pauvreté. Certaines expériences sont menées au Sénégal par les pouvoirs publics, les collectivités locales et les ONG.

En milieu urbain, l'objectif spécifique est de couvrir 70 % de la population urbaine par une démarche consistant à :

- accroître les possibilités de création et de consolidation des emplois notamment pour les jeunes et les femmes ;
- renforcer les capacités d'intervention du secteur informel en matière de formation et d'accès au financement de la technologie ;
- renforcer les capacités des associations des femmes et des jeunes à assise communautaire en matière d'identification et de gestion des activités génératrices d'emploi.

Une attention particulière sera accordée au marché du travail du secteur informel qui constitue la principale source d'emplois des pauvres. Les catégories socio-professionnelles évoluant dans ce secteur seront la cible prioritaire du programme.

Des actions concrètes devront être axées sur :

- l'exploitation du potentiel des activités dominantes du secteur informel (restauration, transport urbain, petit commerce, artisanat).
- le soutien à l'artisanat et à la créativité locale par des mécanismes :

- d'accès au crédit à des conditions souples pour l'équipement et le fonds de roulement ;
- de facilitation pour l'accès aux marchés publics et privés ;
- d'appui technique et technologique pour la valorisation du savoir faire ;
- de soutien et d'incitation pour la participation aux foires locales et étrangères.

Le programme de lutte contre la pauvreté pense également à la population féminine en mettant en place un Plan d'Action de la Femme concernant la période 1997-2001 et à l'accès aux Services Sociaux de Base (SSB)

### **1) Plan d'Action de la femme**

Le PLP va chercher à :

- favoriser la réintégration socio-économique des femmes et des familles pauvres par :
  - le développement d'activités visant à améliorer les conditions de vie des femmes ;
  - la promotion et l'éclosion des initiatives développées par les femmes ;
  - la facilitation de l'accès des femmes aux biens et services.
- Renforcer les capacités d'intervention des femmes et leur pouvoir de décision par la formation et la sensibilisation en mettant l'accent sur l'épanouissement des filles et des adolescentes.

### **2). L'initiative 20/20**

Elle a été adoptée en mars 1995 à Copenhague lors du Sommet Mondial sur le Développement Social. Elle demande aux pays donateurs et aux pays en développement d'allouer respectivement 20 % de l'aide publique (APD) et 20 % du budget national aux services sociaux de base (SSB) dont on reconnaît que l'accès à tous est primordial pour la réduction de la pauvreté. Les services sociaux de base occupent une place centrale dans les stratégies de développement humain durable.

Ces services comprennent notamment les soins de santé primaire et de santé de la reproduction, la nutrition, l'eau potable et l'éducation de base.

L'adoption de l'Initiative 20/20 introduit des normes en matières de dépenses publiques au niveau global du budget national et recommande que l'accent soit mis sur la nécessité de préserver certaines dépenses qui ont un impact sur le développement et sur les conditions de vie des catégories sociales les plus défavorisées. Cela suppose une réduction de certains postes qui peuvent atteindre

des niveaux importants et une réallocation à l'intérieur des secteurs sociaux en faveur des SSB.

Actuellement, la santé bénéficie plus de ressources publiques privées mais aussi de l'aide extérieure qui contribue considérablement (près de 90 %) aux dépenses d'investissement dans ce secteur.

En ce qui concerne l'alimentation et la nutrition, la presque totalité des dépenses soit 92 % proviennent de l'appui extérieur qui soutient tous les programmes nationaux.

La principale intervention se résume au Programme de Nutrition Communautaire (PNC) exécuté par l'AGETIP.

L'IDA à travers le PDRH2 intervient dans l'enseignement primaire alors que le Canada s'investit beaucoup dans la lutte contre l'analphabétisme des adultes plus particulièrement celles des femmes adultes. Le PAM concentre son appui surtout dans la mise en place des cantines scolaires en zone rurale.

Au niveau de l'éducation, le nombre d'inscrits au sein de l'Enseignement élémentaire est encore faible pour les ménages pauvres. Il faut la restriction de certains postes pour les réaffecter aux SSB comme les dépenses militaires et les dépenses communes.

Pour atteindre l'objectif de l'initiative 20/20, il faudrait :

- Lutter contre l'inefficacité des dépenses publiques ;
- Mieux répartir les dépenses sociales prioritaires ;
- Faire intervenir la collectivité dans le financement et la gestion des infrastructures.

La quantité de ressources de l'APD requise doit être consacrée aux services de base en les orientant plus vers les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

## CONCLUSION

Au seuil de ce troisième millénaire, la réduction de la pauvreté demeure une priorité pour le gouvernement. Il est évident que l'éradication de celle-ci s'avère difficile malgré les efforts consentis par l'Etat mais l'implication des bénéficiaires et des collectivités locales à la croissance économique va contribuer à la recherche de solutions appropriées.